

Délibération 2023-18

Point de l'ordre du jour : VI 6.2

Objet : Schéma directeur du handicap 2023-2025

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 15 juin 2023 ;

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le schéma directeur du handicap pour la période 2023-2025, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 juin 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Nathalie CARRASCO

Pièce jointe : Schéma directeur du handicap 2023-2025

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 23/06/2023 - D.2023-18</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u> 04/07/2023</p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
--	--

Schéma Directeur pluriannuel du Handicap

ENS Paris-Saclay

2023-2025

Le présent document a été soumis à l'avis du comité social d'administration du 15 juin 2023.

Remarque préalable : À des fins d'accessibilité et de simplification avec les logiciels de lecture vocale, ce document n'utilise pas le point médian, mais privilégie d'autres formes d'écriture inclusive. Quand le document précise étudiant, collaborateur, chercheur, enseignant, etc. ils désignent aussi bien des femmes que des hommes.

Préambule

Le schéma directeur précédent de l'ENS Paris-Saclay a été validé pour la période 2018-2023 et celui de l'Université Paris Saclay pour la période 2019-2025. L'ENS Paris-Saclay étant une école composante de l'Université, le schéma directeur est proposé pour la période 2023-2025.

Ce schéma a été rédigé par le Relais Handicap : Doreen Kamga, correspondante handicap et Laetitia Gentot, maîtresse de conférences au DER Génie Mécanique et chargée de mission handicap. Les propositions en terme d'actions à mener découlent d'entretiens réalisés avec différents acteurs internes : le pôle santé et bien-être, la DSVEC (concours, logement, scolarité), les directions de DER concernées par les PAEH, les directions de services concernées par les BOE.

Cadre législatif et réglementaire

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.
- Charte Handicap de la Conférences des Grandes Écoles renouvelée en février 2009 visant à créer une dynamique inclusive.
- Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique.

Lexique

APEDYS 91 : Association de Parents d'Enfants DYSlexiques de l'Essonne

BDE : Bureau Des Élèves

BIATSS : Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de la Santé (agents)

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

Dajim : Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et Marchés publics

DER : Département d'Enseignement et de Recherche

DRH : Direction des Ressources Humaines

DPat : Direction du Patrimoine

DSVEC : Direction de la Scolarité, de la Vie Etudiante et Concours

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESH : Étudiant en Situation de Handicap

ESR : Établissement du Supérieur et de la Recherche

FESup : Formation à l'Enseignement Supérieur

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

MESRI : Ministère de l'Education Supérieure, de la Recherche et de l'Innovation

MOOC : Massive Open Onlice Course

FANANF : Formation à l'Accessibilité Numérique pour l'Accessibilité Numérique de Nos Formations

FIPHFP : Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

PAEH : Plan d'Accompagnement de l'Elève ou étudiant en situation de Handicap

RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur en situation de Handicap

RH : Ressources Humaines

SDH : Schéma Directeur Handicap

SEEPH : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

TSA : Troubles du Spectres Autistiques

VPF : Vice-Président Formations

Table des matières

.....	1
1. Relais Handicap	5
1. Composition	5
2. Interlocuteurs internes.....	6
3. Groupes de travail	6
4. Partenaires externes.....	7
5. Budget	7
2. Accueillir et accompagner les apprenants à besoins spécifiques	8
1. Contexte	8
2. Concours d'entrée.....	8
3. Pendant les études.....	9
4. Accompagnement pour le projet professionnel	11
3. Renforcer la politique RH inclusive	13
1. Personnels en situation de handicap.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Recrutement	15
3. Maintien dans l'emploi.....	16
4. Renforcer l'accessibilité	17
1. Bâtiment.....	17
2. Numérique.....	17
3. Support.....	18
5. Mettre en place des actions de communication	19
1. Formation.....	19
2. Sensibilisation	20
3. Information	20
6. Annexes	21

1. Relais Handicap

1. Composition

La politique handicap existe à l'ENS Paris-Saclay depuis 2012 (Cellule handicap de 2012 à 2020, puis relais handicap). Elle donne un cadre à la fois pour les apprenants mais aussi pour les personnels de l'École. À ce titre, deux personnes constituent les membres actifs du Relais Handicap :

- une chargée de mission, nommée par la Présidence au sein du corps enseignant. Madame Laetitia Gentot a commencé sa mission à partir d'octobre 2019, Son champ d'action concerne l'accompagnement des apprenants en situation de handicap (ou en attente de diagnostic) en parallèle du développement de la politique handicap au sein de l'établissement.
- une correspondante handicap rattachée au service d'accompagnement RH de la DRH, Madame Doreen Kamga en fonction depuis août 2019. Son champ d'action concerne l'accompagnement des agents en situation de handicap, la mise en place des aménagements validés par le Relais Handicap, l'aide administrative aux démarches de la MDPH et l'organisation des sensibilisations.

En 2020, le Relais Handicap a fait évoluer son nom et son adresse mail générique (relais.handicap@ens-paris-saclay.fr) ainsi que tous ses supports de communication. En 2022, le Relais Handicap s'est vu attribuer un bureau au sein du pôle santé bien-être (0N83) ainsi qu'une ligne téléphonique directe (48.48). Ce bureau permet à la chargée de mission (en co-bureau dans son DER d'origine) d'assurer les entretiens en toute confidentialité. La proximité avec l'infirmière permet aux apprenants de prendre facilement un rendez-vous avec le médecin du travail à l'issue de l'entretien avec le Relais Handicap et ainsi la mise en place des aménagements est plus rapide.

2. Interlocuteurs internes

Le travail du Relais Handicap repose sur une bonne coordination entre les différents acteurs de l'École :

- la Présidence :
 - Vice-Présidence Formation (VPF)
 - la Direction Générale des Services (DGS)
- les fonctions supports :
 - la Direction de la Scolarité, de la Vie Étudiante et des Concours (DSVEC)
 - la Direction des Ressources Humaines (DRH)
 - la Direction des Systèmes Informatiques (DSI)
 - le Service des Relations Internationales (SRI)
 - la Direction du PATrimoine (DPAT)
 - le service communication
- les Départements d'Enseignement et de Recherche (DER) ainsi que les équipes pédagogiques

Ce travail de collaboration a permis l'élaboration de procédures bien définies.

Le Relais Handicap se réunit régulièrement avec le pôle santé et bien-être (médecins du travail, psychologue, infirmière).

3. Groupes de travail

Le Relais Handicap participe à des groupes de travail à l'extérieur de l'ENS afin de mettre en commun et d'enrichir les différentes pratiques :

- Groupe de travail Handicap étudiants de l'Université Paris Saclay périmètre élargi,
- Groupe de travail Handicap agents de l'Université Paris Saclay périmètre élargi,
- Groupe de travail de la Conférence des Grandes Écoles avec notamment la participation à la rédaction de la partie sur la mobilité internationale du nouveau guide du référent handicap.

4. Partenaires externes

Afin d'assurer les meilleurs aménagements et suivis, le relais handicap consulte :

- des partenaires tels que :
 - les MDPH pour aider à la reconnaissance du statut handicap,
 - le CROUS pour la restauration et le logement,
 - les relais handicap des autres établissements lorsque la formation est multi-opérée,
 - les Esat pour la réalisation de missions à déléguer (ex : blanchisserie)
- des associations telles que :
 - la Fédé 100% handinamique pour le programme de tutorat PHRATRIES, la formation des M2 FESup et la formation de la chargée de mission handicap,
 - Hanploi & School pour l'offre de formations,
 - Cap Emploi pour la publication des offres d'emploi de l'ENS à destination de demandeurs d'emploi en situation de handicap.

5. Budget

Le Relais Handicap bénéficie de moyens financiers attribués par l'Ecole, sur ses fonds propres, pour mettre en place :

- des aménagements de poste
- des aménagements d'étude
- des sensibilisations handicap

Le budget était de 8 300 € jusqu'en décembre 2020. Il a augmenté, passant à 12 500 € par an afin de financer le nombre croissant d'aménagement de poste et d'aides humaines pour les apprenants. Ce budget est stable depuis 2021. L'établissement bénéficie également de dotation ministérielle annuelle. Celle-ci était de 11 000 € pour l'année 2022.

2. Accueillir et accompagner les apprenants à besoins spécifiques

1. Contexte

Pour étudier à l'ENS Paris-Saclay, plusieurs voies d'accès sont possibles débouchant sur différents statuts :

- l'admission aux concours d'entrée (en 1ère ou 2ème année) : les apprenants sont "élèves normaliens" et ont alors un statut de fonctionnaire stagiaire. Ils dépendent ainsi de la médecine de prévention et doivent en cas de maladie transmettre des arrêts de travail auprès de la DRH. Ces deux derniers points peuvent participer au signalement et à la mise en place d'aménagements.
- l'admission sur dossier en 1ère année (équivalent Licence 3) : les apprenants sont alors majoritairement des "étudiants normaliens" inscrits également au diplôme de l'école.
- l'admission sur dossier via les plateformes de recrutement national (monmaster.gouv.fr) ou international (inception) : les apprenants sont "étudiant".

2. Concours d'entrée

La phase de recrutement par le concours est primordiale. En effet, peu d'élèves en situation de handicap choisissent d'aller en classes préparatoires, ce qui fait que peu d'élèves en situation de handicap accèdent aux Grandes Écoles. Des actions de communication sont mises en œuvre et semblent porter leurs fruits puisque la demande d'aménagements est croissante d'année en année. Mais il est également important d'accompagner au mieux les élèves en situation de handicap au moment même du concours.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Rédaction d'une procédure pour savoir qui répond aux questions des candidats, faire un point sur les typologies d'aménagements (listes logiciels agréés concours par ex)	DSVEC Chargée de mission	à réaliser

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Consultation du relais handicap pour les notifications d'aménagements au Concours d'entrée	DSVEC	à consolider
Rédaction d'une fiche de bonnes pratiques à destination des jurys	Chargée de mission	à réaliser
Anticipation des demandes d'aménagements (équipements, salles, aides humaines...)	DSVEC relais handicap	à réaliser
Envoi au Relais Handicap de la liste des étudiants admis sur concours ayant bénéficié d'aménagements au concours d'entrée	DSVEC	à automatiser
Réalisation d'une fiche à destination des agrégatifs demandant des aménagements au concours	Chargée de mission	à réaliser

3. Pendant les études

Afin d'accompagner les apprenants en situation de handicap, un Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap (PAEH) a été développé dès 2012 ainsi qu'une version simplifiée pour les cas de handicap temporaire (ex : bras cassé) en 2016. Compte tenu de sa difficulté à être complété, le formulaire de PAEH a été épuré en 2020 et a fusionné avec le formulaire de handicap temporaire. Ce document est encore amené à évoluer pour plus de clarté.

Une procédure "la mise en place d'un PAEH" a été établie et est accessible sur l'intranet de l'école. Le PAEH officialise les aménagements en concertation avec :

- l'élève / l'étudiant,
- la médecine de prévention,
- le DER de l'élève / l'étudiant,
- la Vice-Présidence formation,
- le relais handicap.

Toutes les parties doivent signer le PAEH. Les signatures électroniques ont été mises en place pendant les confinements liés à la pandémie, ce qui a généré depuis un gain de temps considérable. Une fois signé, le document est transmis par courriel à l'apprenant, au DER et aux relais handicaps des autres établissements si la formation est multi-opérée.

Enfin, les apprenants rencontrent une grande difficulté à la prise en charge médicale (médecin traitant ou spécialiste) sur le plateau de Saclay, ce qui entraîne parfois une errance médicale. Il est donc primordial de travailler sur ce point avec les médecins de l'école.

Liste des actions en lien direct avec les apprenants :

Action	Intervenant	Etat
Simplification et fusion des formulaires de PAEH	chargée de mission VPF	à poursuivre
Signatures électroniques des PAEH	médecine de prévention, DER, Relais Handicap, VPF	à poursuivre
Suivi par mail des étudiants pour s'assurer de la mise en place de l'aménagement, éviter les décrochages et faire le point sur les stages	chargée de mission	à poursuivre
Mise en place de RDV en fin d'année pour renouveler le PAEH et faire le point sur la situation	chargée de mission	à poursuivre
Encourager la mobilité internationale	chargée de mission, SRI	à poursuivre
Mise en place d'un robot de téléprésence acheté par le ministère	relais handicap, DSI, relais handicap de l'université	à poursuivre

Liste des actions en lien avec les procédures :

Action	Intervenant	Etat
Rédaction des procédures sur l'aménagement d'étude	Relais Handicap, DSI, DPat	à réaliser
Présentation du relais et des procédures aux gestionnaires DER	Relais handicap, DSVEC	à poursuivre
Modification du formulaire de mobilité entrante	Relais Handicap, RSI	à réaliser
Vivier d'aide humaine (secrétariat d'examen et preneur de notes)	Relais Handicap DER	à réaliser
Listing des aménagements à envoyer au DER de langues pour la certification anglaise	Relais Handicap	à réaliser
Signalement en cas d'arrêts maladie fréquents, longs ou cas particuliers	RH, médecine de prévention Relais Handicap	à réaliser
Identification des facteurs de risque via un questionnaire santé	médecine de prévention, conseiller de prévention, psychologue, DAJIM	à réaliser
Réseau local de prise en charge médicale	pôle santé et bien-être, relais handicap	à réaliser

4. Accompagnement pour le projet professionnel

Le profil des apprenants est varié de part le mode de recrutement et aussi de part les spécificités de l'école (recherche, enseignement, international). Jusqu'à aujourd'hui très peu d'accompagnements vers le milieu professionnel étaient proposés aux apprenants. La diversité des profils, des débouchés et des typologies de handicap oblige le Relais Handicap à proposer un accompagnement de ce type.

De plus, il est nécessaire d'anticiper les démarches auprès de la MDPH afin que les apprenants bénéficient d'un statut professionnel. En effet, ils pourraient bénéficier en fonction des besoins :

- d'accès aménagé à des concours et des emplois de la fonction publique,
- de prise en charge pour l'achat de matériel spécialisé,
- de droit au télétravail avec un aménagement de l'espace au domicile,

-
- de temps partiel de droit.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Inciter et accompagner pour faire une demande de RQTH	Correspondante handicap	à poursuivre
Signature de la convention "atouts pour tous"	Relais handicap de l'université Paris-Saclay	à poursuivre
Proposer des ateliers en adéquation avec les troubles identifiés	Organisme externe (Aspie Friendly par ex)	à réaliser
Proposer un accompagnement pluridisciplinaire pour construire le projet professionnel sous la forme d'atelier	DER Psychologue Relais handicap	à réaliser

3. Consolider la politique RH inclusive

1. Contexte

L'ENS Paris-Saclay est soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6 % de l'effectif des salariés, fixée par la loi du 10 juillet 1987. Ces travailleurs sont appelés des BOE et le taux est appelé taux d'emploi direct. Quatre leviers permettent d'atteindre cette obligation :

- le recrutement de travailleurs en situation de handicap,
- la déclaration de personnels reconnus par la MDPH,
- le financement de matériel spécialisé et de sensibilisation,
- le recours au secteur protégé, en entreprise adaptée ou en ESAT.

En 2023, la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap enregistrerait un taux d'emploi à 6,03 % et un nombre de BOE à 28. La répartition est la suivante :

	Catégorie			Population		Âge			
	A	B	C	Biatss	EC	-25	26-40	41-55	+55
Femme	4	4	6	13	1	0	7	5	2
Homme	6	0	8	10	4	1	1	5	7
Total	10	4	14	23	5	1	8	10	9

La répartition par sexe est homogène : il y a 14 femmes et autant d'hommes.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle est équilibrée. Généralement, plus la catégorie socioprofessionnelle est haute, moins il y a de déclarations de BOE. A l'ENS Paris-Saclay, les données s'équilibrent entre la catégorie A et C mais chute en catégorie B, sans facteur identifiable à ce jour.

La répartition par population Biatss/Enseignant chercheur est déséquilibrée. Les BIATSS ont moins de difficulté à se faire connaître par le Relais Handicap, car ils participent aux

sensibilisations handicap de l'École et ainsi leurs barrières tombent. A la suite des sensibilisations, ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement spécifique et/ou d'aménagement de poste. A contrario, les enseignants, enseignants/chercheurs et chercheurs participent rarement aux sensibilisations handicap. De plus, leur organisation du temps de travail permet de mettre en place plus facilement des aménagements horaires en cas de handicap car ils sont autonomes sur leur journée de travail. En effet, les aménagements d'horaires de travail ou les aménagements de postes simples découlent d'un accord avec le DER dont l'enseignant dépend et non du Relais Handicap. Les aménagements de postes lourds, de type achat de matériel, impactent significativement les conditions de travail de l'enseignant car ils sont non compensés financièrement. Cela s'avère être un levier pour se faire reconnaître en tant que BOE.

La répartition par âge est déséquilibrée. Les BOE déclarés sont vieillissants : 68 % des travailleurs reconnus comme handicapés ont 41 ans ou plus. En effet, des signes de vieillissement sont perçus dès cet âge et persistent jusqu'à la retraite. Les collaborateurs travaillent aujourd'hui plus longtemps et manifestent une plus grande longévité. Il est nécessaire d'anticiper les départs à la retraite de cette population et de recruter de jeunes travailleurs en situation de handicap entre autre par le biais de l'apprentissage ou du stage.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Mettre en place des formations à l'accueil aux personnes en situation de handicap	DRH, correspondante handicap	à réaliser
Informier le nouveau manager des aménagements de poste en cours au sein de son équipe	Responsable hiérarchique, correspondante Handicap	A intégrer dans le processus d'intégration du manager
Accompagner dans la reconnaissance de maladie ou handicap	correspondant handicap	à poursuivre
Sensibiliser de manière ciblée les E/EC	Responsable hiérarchique, correspondante Handicap	à réaliser

Action	Intervenant	Etat
Favoriser l'appel aux entreprises du secteur protégé dans le cadre des marchés et de la politique d'achat	DAJIM	à réaliser

2. Recrutement

Le recrutement de BOE est un défi quantitatif défini chaque année par le Mesri. Pour atteindre cet objectif, l'ENS Paris-Saclay a dû ré-étudier le processus de recrutement. Un travail a été réalisé par le service d'accompagnement RH pour consolider l'ensemble des procédures et des supports de recrutement et ainsi établir une base commune quel que soit le candidat (porteur d'un handicap ou non).

En effet, le recrutement de BOE s'inscrit globalement dans le même processus que celui de n'importe quel collaborateur et se distingue par certaines spécificités, comme un rendez-vous préalable avec le médecin du travail. La personne recrutée pourra être identifiée comme étant porteuse de handicap par différents biais :

- mention RQTH dans le CV,
- indication d'un aménagement nécessaire lors de l'entretien de recrutement,
- contact pris avec la correspondante Handicap après l'envoi du dépliant « vos interlocuteurs à la DRH ».

Le nombre de recrutement est de :

Année observation	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de recrutement	NC	2	0	2	2

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Diffuser les offres d'emploi sur le site Cap Emploi	DRH	à poursuivre
Créer un guide de bonnes pratiques destiné au recrutement des EC	Relais handicap	à poursuivre
Elargir le guide de bonnes pratiques en recrutement aux autres types de recrutement	DRH, correspondante Handicap	à poursuivre

3. Maintien dans l'emploi

Une situation de travail est propre à chaque collaborateur, emploi et poste. C'est pourquoi le médecin du travail réalise des préconisations en fonction de l'état de santé, du poste occupé et des conditions de travail. Le maintien dans l'emploi est mis en place grâce à :

- l'aménagement matériel du poste de travail (sur site et/ou au domicile),
- l'aménagement des horaires de travail,
- l'adaptation du temps de travail et temps partiel de droit,
- le télétravail pour raison médicale.

Certains types de maintien dans l'emploi nécessitent un document administratif établi par la DRH et d'autres nécessitent une prise en charge financière du Relais Handicap.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Suivre les besoins du BOE lors de rendez-vous individuel	BOE, correspondant Handicap	à poursuivre
Coordonner médecine de prévention et DRH	Médecin du travail, conseiller de prévention, psychologue, infirmière, DRH, Relais Handicap	à poursuivre 1/ mois avec l'alternance distanciel et présentiel
Formaliser un échange avec l'agent lors d'un arrêt long ou répété	DRH Médecin du travail Correspondante Handicap	à réaliser
Organiser la reprise du travail	DRH	à poursuivre

L'ENS Paris-Saclay fait également appel à des ESAT afin d'agir dans le maintien dans l'emploi des personnes de situation de handicap, et ce, pour les services de blanchisserie et de conciergerie.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Recourir à différents ESAT	DPat, Dajim, Correspondante handicap	à poursuivre

4. Renforcer l'accessibilité

1. Bâtiment

L'ENS Paris-Saclay a déménagé dans des nouveaux locaux sur le plateau de Saclay, en janvier 2020. Ce nouveau bâtiment respecte les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur, dont celles sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Par exemple, l'ensemble des laboratoires, les bornes d'informations et les toilettes sont aménagés aux PMR, les paillasse en laboratoires sont réglables en hauteur.

L'attention du Relais Handicap est portée sur l'accessibilité au sein des autres établissements, lorsque les formations sont réalisées par les étudiants ne s'effectuent pas sur le site de l'Ecole.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Veiller à l'accessibilité des lieux de formations mutualisées (hors ENS Paris-Saclay)	Chargée de mission Service Handicap des écoles concernées	à poursuivre

2. Numérique

Le numérique est devenu un outil incontournable, tant dans les études des apprenants que dans la vie professionnelle des agents. Cet aspect a été exacerbé pendant la pandémie. Aujourd'hui, l'accès au digital permet à tous d'échanger et de prendre connaissance des informations. Il convient de poursuivre les démarches existantes pour favoriser l'accessibilité numérique en nommant notamment un référent. Dans cette perspective, le secrétaire d'État chargé de l'ESR avait d'ailleurs signé en septembre 2015 la « Charte pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les formations numériques » engageant chaque établissement à prendre des dispositions en la matière.

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Nommer un référent accessibilité numérique	Présidence	à réaliser
Rendre le site internet de l'Ecole accessible à tout type de handicap	Communication	à poursuivre

3. Support

La communication soutient toutes les activités de l'ENS Paris-Saclay. Pour favoriser la lecture et la compréhension de tous, même des personnes en situation de handicap, il est primordial d'adapter les supports de communication à tous types de déficiences en intégrant :

- texte aligné à gauche et ainsi éviter le texte justifié
- interlignes plus grand
- écriture inclusive en toutes lettres (ex : apprenantes vs apprenant-es)
- contraste adapté des couleurs

L'université Paris-Saclay propose par ailleurs une formation ouverte à tous (en accès libre sur e-campus) en particulier pour l'adaptation des supports (projet FANANF).

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Adapter les supports de communication	Communication, Relais Handicap	à réaliser
Enrichir la charte graphique avec les spécificités inclusives	Communication	à réaliser

5. Mettre en place des actions de communication

1. Formation

Depuis deux ans, un partenariat a été engagé avec la Fédé 100% handinamique afin qu'elle intervienne auprès de nos M2 FESup. En tant que futurs enseignants, les M2 FESup se doivent d'être acteurs d'une société plus inclusive, en accompagnant des jeunes en situation de handicap dans leurs scolarités. Cette conférence leur permet de mieux comprendre la notion de handicap et comment il s'imbrique dans notre société notamment dans le domaine de l'éducation. De plus, la conférence permet de déconstruire les idées reçues et d'adopter les bons réflexes en prenant connaissance des différents outils et acteurs du terrain. Cette formation de 3h est généralement très appréciée mais, à ce jour, tous les DER ne sont pas représentés.

Le Relais Handicap se charge également de transmettre aux enseignants de l'ENS Paris-Saclay les formations utiles aux enseignements (ex MOOC "étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider"). Par ailleurs, ces derniers ont manifesté l'envie d'avoir des formations plus spécifiques notamment concernant les troubles psychiques et TSA ou encore le discours à adopter pour orienter vers le relais handicap en cas de doute ou interrogation. Ces formations peuvent également être proposées aux managers mais aussi aux personnels ayant un contact avec les apprenants (gestionnaires, DSVEC). La rédaction d'une fiche de bonnes pratiques ou de bonnes postures à adopter est à envisager (notamment en collaboration avec Aspie Friendly, programme d'inclusion pour les personnes autistes).

Liste des actions :

Action	Intervenant	Etat
Formation handicap à destination des M2 FESup	Fédé 100% handinamique	à poursuivre
Formation handicap à destination des E/EC	Relais Handicap Intervenant extérieur à identifier	à réaliser
Formation handicap à destination des personnels	Intervenant extérieur à identifier	à réaliser
Formation handicap à destination des managers	Relais Handicap DRH	à réaliser

Action	Intervenant	Etat
Rédaction d'une fiche de bonnes pratiques / bonnes postures à adopter en cas de doute	Relais Handicap	à réaliser

2. Sensibilisation

Le Relais Handicap propose plusieurs actions de sensibilisation à destination des apprenants et des personnels, comme la création de trois kakemonos décrivant la situation et la prise en charge de deux élèves et d'un collaborateur (un exemplaire en annexe 1).

La participation aux sensibilisation est en nombre croissante, représentée principalement par les personnels Biatss.

Listes des actions :

Action	Intervenant	Etat
Présentation du pôle santé bien être à chaque évènement de rentrée	DSVEC, SRI, Ecole doctorale, Relais Handicap	à réaliser
Réaliser des témoignages écrits / vidéos	BOE, correspondante handicap	à réaliser
Présenter le Relais Handicap au séminaire des nouveaux élus	Relais Handicap	à poursuivre
Sensibiliser les personnels et apprenants	Relais Handicap Intervenants extérieurs	à poursuivre

3. Information

Le Relais Handicap met régulièrement à jour les sites internet et intranet de l'Ecole. La chargée de mission s'est ainsi formée à Drupal pour plus de souplesse dans les modifications à apporter.

Toutes les informations relatives au handicap (bourses, sensibilisation...) sont transmises aux élèves via la lettre d'information publiée chaque vendredi. Pour les personnels, via la lettre d'information publiée tous les deux mois.

6. Annexe

Annexe 1 – Exemple de kakemono apprenant

Relais Handicap de l' 



« Mes difficultés à communiquer à l'écrit et le fait de constamment compenser mes difficultés m'ont fait perdre confiance en moi. »

Anthony Delarre, Alumni du DER génie mécanique, dyslexie



Je n'ai jamais su bien communiquer sur mon handicap, car je n'avais pas d'outil pour le faire. J'ai réalisé mon parcours en compensant par mes autres forces.

Après une année de césure, un diagnostic officiel a été posé, et j'ai réussi à rebondir. J'ai obtenu un aménagement pour l'épreuve d'anglais, que j'ai alors validé avec brio.

Si vous avez une pathologie non diagnostiquée, allez voir un spécialiste. Un compte rendu même tardif, pourra vous aider à avoir des aménagements, et à mieux communiquer avec votre équipe pédagogique afin qu'ils puissent être bienveillants face à votre handicap.

CONTACT
relais.handicap@ens-paris-saclay.fr

PLUS D'INFORMATIONS
ens-paris-saclay.fr
rubrique Relais handicap

 université
PARIS-SACLAY